

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 28

Rubrik: A nos lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La justice n'est pas une valeur bourgeoise

C'était une de ces manifestations qu'un mouvement d'étudiants de gauche organisait, le 1^{er} novembre, jour anniversaire de l'insurrection algérienne, pendant la guerre, avant l'indépendance. Et quand l'orateur français invité s'éciait : le renouveau du socialisme viendra d'Algérie, il se taillait, à coup sûr, un succès.

Pourquoi faut-il que les espoirs tournent si souvent à l'illusion, que les choses se corrompent plus vite que ne l'imaginaient même les réalistes, que les cyniques apparaissent comme les seuls philosophes de l'histoire ?

La saisie des journaux, la liquidation de l'indépendance syndicale, les tortures, les camps d'internement, l'arbitraire policier, il y en a trop pour que tout puisse être justifié par les exigences de la Révolution.

Prenons un cas particulier qui était à notre portée ; nous avons étudié le dossier Genoud. Genoud, certes, n'était pas un homme de gauche. Il porte le titre de banquier, mais il ne s'inscrivait pas dans la tradition des distinguées banques privées suisses. Un aventurier plutôt, au sens du XX^e siècle. On n'ignore pas qu'il fut frontiste pendant la dernière guerre. Sa qualité d'aventurier était d'ailleurs appréciée à Alger : elle s'alliait au sens des affaires, au dynamisme, à l'entregent.

On sait que cette affaire compliquée, dans les détails de laquelle nous ne désirons pas entrer, est liée à la rupture Ben Bella - Kidder. Kidder détenait les fonds du F.L.N. Ils furent, un temps, confiés à la Banque commerciale arabe, dont Genoud était un des administrateurs. Quand le gouvernement algérien déposa auprès de la justice genevoise une plainte pour détournement de fonds, dont l'instruction fut poussée avec un grand zèle maladroit, Genoud fut sollicité par un envoyé algérien de faire contre Kidder une déposition. Il refusa. Il eut ensuite l'imprudence de retourner en Algérie, où il dirigeait une banque, la Banque populaire arabe. Peu après, il était arrêté.

Ce qui frappe ?

L'absence réelle de garanties élémentaires dans le déroulement de l'instruction, la méconnaissance du rôle de la défense.

Très vite, on découvre que des affaires de ce genre n'ont pas à être plaidées — elles échappent à la justice — mais à être négociées, car elles sont politiques. La justice devient marchandage. Mais ce qui nous intéressait, c'était de savoir comment, dans des cas semblables, agissait le gouvernement suisse et ses diplomates.

Les représentants de la Suisse n'ont pas l'obligation de venir, juridiquement, au secours d'un ressortissant emprisonné. En revanche, il est de leur devoir de rendre (avec l'accord du gouvernement étranger dont l'autorisation se fait souvent longtemps attendre), une visite à celui qui est incarcéré, afin de l'entendre et de s'assurer que sa santé ne suscite pas d'inquiétude. Pour le reste, les affaires suivent leur cours. Il en résulte que le « petit expatrié » ne recevra qu'un faible secours en cas d'arbitraire. Mais si sa famille s'agite, si son arrestation fait du bruit, peut-être pourra-t-il bénéficier d'un soutien gouvernemental. (Dans l'affaire Genoud, le gouvernement algérien pouvait croire que le caractère aventurier du banquier limiterait l'« émotion » nationale, et que conséquemment la marge d'arbitraire était assez grande.)

Il y a une section du Département politique qui s'occupe de l'Algérie. C'est la section ouest ! La terminologie administrative date toujours un peu ! Quand donc le chef de cette section négocie, il parle d'aide technique, de services rendus ; et ces propos pèsent ce que pèse internationalement le gouvernement qui les tient. Il en va ainsi pour la Suisse et pour tous les pays occidentaux.

Une certaine conception de la justice, ce n'est pas ce que l'on va défendre très haut devant la tribune internationale. Surtout pas d'éclat. On préfère faire valoir ses atouts économiques, marchander ; on négocie, comme lorsque des intérêts matériels sont en jeu, et pas de manière plus serrée (comme vous êtes idéalistes). Et enfin de compte, un emprisonné

n'apparaît plus comme un justiciable, mais comme un otage ; il s'agit alors de savoir quel peut être le montant de la rançon.

Bien sûr, l'Occident a mauvaise conscience dans la défense de certaines valeurs. Après avoir bafoué au détriment des peuples coloniaux les principes élémentaires de la justice, comment aujourd'hui pourrait-il s'en faire le défenseur patenté ? Le stalinisme, lui aussi, a contribué à corrompre certaines notions : quand la Charte d'Alger, ensemble des textes adoptés par le premier Congrès du F.L.N. proclame (chapitre II, point 7) : « La justice doit être un instrument de défense des intérêts de la Révolution et non un instrument au service des privilégiés », comment ne pas retrouver la phraséologie qui peut justifier tant d'arbitraire, notamment contre d'intransigeants militants révolutionnaires.

Le colonialisme et le stalinisme ensemble ont légué au tiers monde un bel héritage de justice corrompue. Et pourtant, nous avons souvent dit, ici, notamment en discutant le problème de l'arrestation préventive, que les garanties judiciaires ne sont pas à nos yeux une hypocrisie, une fausse valeur occidentale. Au contraire, elles sont un des meilleurs critères de la qualité d'une civilisation. Si elles ont été bafouées en Occident, ces valeurs y sont pourtant nées. Elles méritent d'être défendues, publiquement par nous. Cela prime la défense réaliste de nos intérêts économiques.

La qualité d'une civilisation et, aujourd'hui, la civilisation est à l'échelle mondiale, dépend aussi d'une certaine qualité protestataire.

P.-S. — Sur ce sujet capital des garanties judiciaires tel qu'il se pose chez nous, nous publierons dans notre prochain numéro le point de vue d'un juriste.

Au moment de la correction des épreuves, nous apprenons que M. Genoud a été libéré. A l'arbitraire de l'arrestation a répondu la détermination de l'accusé (grève de la faim), et l'alerte donnée par la presse internationale, plus les bons offices du Département politique. Justice ou épreuve de force ?

Les « Mirage » se rappellent à notre bon souvenir

Le Conseil fédéral vient de publier son rapport intermédiaire sur la fabrication de nos 57 « Mirage ».

Ce message aboutit à la demande d'un crédit supplémentaire de 200 millions. De crédits supplémentaires en crédits supplémentaires, où en sommes-nous ? En 1961, 827,9 millions furent votés ; en 1964, à la suite du rapport Furgler, un crédit de transition de 200 millions fut accordé. Donc, déjà voté : 1 milliard et 27 millions.

Inévitablement, le nouveau crédit supplémentaire réclamé dans le rapport intermédiaire sera accordé : les premières mises sont si fortes qu'il faut bien poursuivre. Nous en serons alors à 1 milliard et 227 millions. Cela permettra probablement de tenir jusqu'en automne 1965. Après quoi un nouveau crédit sera exigé qui fort probablement nous mènera au milliard et demi ; alors seulement le crédit final sera peut-être en vue. Aussi la décision des Chambres qui demandait que le Conseil fédéral présente le plus tôt possible un rapport sur l'ouverture d'un crédit additionnel, cette décision n'est pas près d'être exécutée. « Avant 1966, on ne peut compter » connaître le coût de la série réduite. Car la réduction de la série de 100 à 57, décidée par les Chambres, a bouleversé tous les calculs. Le Département militaire insiste beaucoup sur ce point : il tient, enfin, une excuse qu'il croit bonne. Les parlementaires qui auront voulu limiter les dégâts auront ainsi bon dos.

Sur le plan technique, relevons que les essais du système de guidage électronique Taran se poursui-

vent aux Etats-Unis. La moitié du programme d'essai a été accompli. Jusqu'ici deux incidents. Le rapport fédéral les attribue aux appareils de guidage au sol, les sources d'information américaines (selon la « National Zeitung », 11 février 1965) parlaient, elles, d'un mauvais fonctionnement des appareils de bord. N'oublions pas que le « Mirage » suisse est véritablement un prototype. On ne peut donc prétendre que l'on soit définitivement au bout des surprises, prêts pour la série définitive.

A part cela, on est heureux d'apprendre par ce message que la troupe s'est familiarisée avec cette nouvelle arme. En fait, il ne s'agit que des deux « Mirage » III BS, biplaces, toujours les mêmes, de service pour chaque revue, qui ne sont pas armés, et qui pour le moment ne sont confiés qu'aux pilotes professionnels. Telle est l'expérience de la troupe.

Où l'on retrouve l'ablation des amygdales

Quelques-uns de nos lecteurs se souviennent que, il y a plus d'une année, commentant le Traité de Moscou, nous parlions d'une opération envisagée dans certains cercles américains : elle aurait eu pour but de détruire les installations de recherche nucléaires chinoises où se préparent les bombes A et H ; ces installations étant localisées et concentrées, l'opération était techniquement facile. Elle avait un nom : l'ablation des amygdales.

Elle a ressurgi, ces jours. A plusieurs reprises, les

agences ont annoncé que dans la politique de représailles, dite d'escalade, le dernier échelon était la destruction des installations nucléaires chinoises. Là est le danger profond du conflit vietnamien. Il pourrait servir de prétexte à la solution brutale d'un problème lancinant pour les Etats-Uns (et l'U.R.S.S.) : l'accession prochaine de la Chine au rang de grande puissance nucléaire.

« Domaine Public » à Genève

C'est le 26 février, à 20 h. 15, au Restaurant Landolt, que « D. P. » prend contact avec ses lecteurs genevois.

Participeront à une discussion à bâtons rompus les animateurs du groupe de Lausanne et ceux du groupe de Genève.

Nous espérons avoir l'occasion de faire connaissance avec plusieurs de nos abonnés. Apportez-nous votre appui, vos idées...

A nos lecteurs

Notre concours du meilleur agent recruteur en abonnements est ouvert jusqu'à fin février. L'enjeu est le livre : « Socialisme et liberté », de Fritz Brupbacher, livre offert par C.-F. Pochon.

Demandez-nous des exemplaires de propagande, envoyez-nous des adresses utiles. Prouvez la force multiplicatrice des lecteurs de D. P.